

**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de MANVIEUX**  
**Séance du 29 juin 2022**

Date de convocation	<b>22/06/22</b>
Nombre de Conseillers en exercice	<b>11</b>

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Absent(e)</b>	<b>Excusé(e)</b>
FOLLIOU Patrice	X		
LEDOLLEY Rémy	X		
CHAMINADAS Michel	X		
BERNARD Annie	X		
De BEAUREPAIRE Olivier	X Arrivé à 19 h15		
CARON Charles			X
VALLÉE Viviane			X
MOTARY Aurélien			X
ROTTIER Patricia			X
LEDOLLEY Françoise	X		
HAMON-MARIE Isabelle			X

<b>Pouvoirs remis</b>	<b>4</b> (Conformément au IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14/11/2020)
<b>Nombre de votants</b>	<b>9</b> puis <b>10</b> à partir de 19h15
<b>Quorum</b>	<b>Oui</b> (Conformément au IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14/11/2020)
<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Françoise LEDOLLEY</b>

<b>Ordre du jour</b>	<ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Bayeux Intercom :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service Eau potable</li><li>- Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service Assainissement</li></ul></li><li><b>2. Réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités</b></li><li><b>3. Fredon :</b> convention triennale de lutte contre le frelon asiatique</li><li><b>4. Présentation de devis</b></li><li><b>5. Travaux de voirie :</b> chemin de la Bréhollière et chemin de l'Église</li><li><b>6. Questions diverses</b></li></ol>
----------------------	--

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf juin à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrice FOLLIOU, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **Approbation et signature du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 13 avril 2022.**

### **1 – Bayeux Intercom**

#### **1.1 Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service Eau potable**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » pour l'année 2021 de Bayeux Intercom est présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acter la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » pour l'année 2021 par Bayeux Intercom,
- D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **1.2 Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service Assainissement**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement » pour l'année 2021 de Bayeux Intercom est présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acter la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif » – Année 2021,
- D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **2 – Réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités**

À compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune et afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter :

- la publicité par affichage au panneau situé à l'extérieur de la Mairie

### **3 – Fredon : convention triennale de lutte contre le frelon asiatique**

Cette convention porte sur l'accès aux actions d'animation et sur la définition des modalités de destruction des nids de frelons asiatiques dans le cadre du plan de lutte collective décliné dans le Calvados pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la FREDON, la convention triennale de lutte collective contre le frelon asiatique sur le département du Calvados.

#### **4 – Présentation de devis - Devis n°D22060930 du cabinet Patrick Lallouet & Associés**

La parcelle cadastrée B 264 est inscrite, dans le PLUi, en réserve foncière au bénéfice de la commune afin de réaliser l'extension de la Mairie. L'acquisition de ce terrain est un préalable au projet d'extension.

Le cabinet de géomètres Patrick Lallouet & Associés a été consulté pour la bornage de cette parcelle. Monsieur le Maire présente le devis suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention), décide :

- d'approuver le devis n°D22060930 pour un montant de 1 574,40 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile à la réalisation du bornage de la parcelle cadastrée B 264.

#### **5 – Travaux de voirie "chemin de la Bréhollière" et "chemin de l'Église"**

Étant donné le coût estimé des travaux (supérieur à 90 000,00 € HT), la commune devra s'engager dans un marché public passé sous la forme d'une procédure adaptée (article R.2122-8 du Code de la Commande Publique et suivant décret n°2019-1344 du 12/12/2019).

#### **6 – Questions diverses**

SEROC : préparation de la réunion du 11 juillet 2022.

A.D.T.L.B : concert fin août dans l'église Saint Rémi.

Projet de marché public d'étude sur les eaux pluviales : compte-rendu de la réunion avec Bayeux Intercom.

Le Maire,  
Patrice FOLLIOT